

Enterrer la directive Bolkestein et lutter contre le dumping social

Sylvian Chicote

«Le NON risque de l'emporter en France, alors il faut un recul tactique sur la directive Bolkestein, après le référendum sur la Constitution nous aurons les mains libres si le OUI l'emporte». C'est à peu près en ces termes que le libéral Chirac a dû ces derniers jours s'adresser au libéral Barroso, président de la Commission de Bruxelles, le «gouvernement» européen.

À la suite des campagnes menées par les syndicats et les communistes tout le monde a maintenant parfaitement compris la gravité du danger du «principe du pays d'origine» qui permet à une entreprise polonaise de venir travailler en France selon les lois sociales polonaises. Avec l'ampleur du chômage de masse en Europe et les écarts de salaires entre pays, la mise en concurrence des travailleurs conduit nécessairement à la baisse de tous les salaires et à l'augmentation du chômage. De plus, étendue aux services publics, cette concurrence conduit les entreprises publiques à la disparition. Les citoyens voient bien le lien étroit entre cette directive et la Constitution.

Le double langage des partisans du OUI

Alors c'est l'affolement général dans le camp du oui. Les pyromanes s'habillent en pompier. Ils exigent maintenant la remise à plat de la directive sur les services alors qu'ils l'ont soutenue depuis trois ans qu'elle est en préparation. Les preuves :

- en décembre 2000, Fritz Bolkestein déclare que la Commission de Bruxelles définit avec son projet «une stratégie pour le marché intérieur» soutenue par tous les Etats et le Parlement européen.
- en novembre 2002 les chefs d'Etats approuvent le rapport de la Commission, qui contient le principe du pays d'origine, et demandent l'accélération des travaux
- les 12 et 13 février 2003 le Parlement européen donne un premier avis favorable, y compris au principe du pays d'origine. Les partis européens de droite et les partis socialistes européens applaudissent. Seuls les communistes ainsi que les verts nordiques s'opposent.
- le 14 février 2004 tous les membres de la Commission européenne, et donc le représentant de la France, adoptent la version définitive.

Et aujourd'hui ils jouent les vierges effarouchées, ils font semblant de découvrir les risques de dumping social. Depuis un an des syndicats dénoncent ce funeste projet. Le 8 juin dernier, le journal *l'Humanité* en révèle le contenu mortel, pas un mot depuis dans les autres médias presque tous partisans du OUI. Depuis un an le Parti communiste mène campagne pour son retrait, pas un mot non plus dans la presse sur cette action d'opposition.

Ils ont peur mais le cap de la concurrence, de la précarité et de la baisse des salaires est maintenu

C'est uniquement la crainte du NON au référendum sur la Constitution qui fait réagir les «Ouistes». On ne peut bien sûr que se féliciter de ce recul qui est une belle victoire contre les libéraux et une nouvelle preuve que l'action et la mobilisation ça paye.

Mais cette victoire est très fragile. Si on regarde de près les déclarations des uns et des autres il n'est pas question du retrait de la directive mais de son aménagement. Peut-être accepteront-ils de sortir provisoirement certains services publics ? Barroso parle de revoir l'application de la règle du pays d'origine, pas de la supprimer. En même temps Barroso réaffirme qu'il faut «*éliminer les obstacles à la mobilité de la main d'œuvre*» et qu'«*il faut accroître la flexibilité de la main d'œuvre*».

Le cap, au profit des capitalistes, est donc maintenu, la construction européenne à l'œuvre contre l'intérêt des peuples est confirmée. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement avec ce projet de Constitution européenne dont le cœur est formé du principe réaffirmé des dizaines de fois de «*la concurrence libre et non faussée*». Ce principe s'accompagne du refus d'harmoniser par le haut les droits sociaux, pas même un smic européen, bien au contraire l'article III-209 s'en remet au «*fonctionnement du marché*» pour favoriser «*l'harmonisation des systèmes sociaux*».

La directive Bolkestein pousse jusqu'au bout le texte et la logique de la Constitution, elle tranche crûment le débat sur le sens de la Constitution. Elle confirme que pour les libéraux, rédacteurs de la Constitution, ce sont les droits sociaux, les réglementations, les services et entreprises publics qui empêchent et faussent la concurrence érigée en dogme. La directive apporte la preuve irréfutable des intentions réelles des dirigeants libéraux de l'Europe, la preuve que les prétendues garanties offertes par la Charte des droits fondamentaux ne sont que du vent.

La directive Bolkestein sur les services a besoin de la Constitution pour être légale, en particulier en France, car elle n'est pas conforme à notre droit, elle est en particulier contraire au principe constitutionnel de la territorialité des lois. Elle pourrait cependant s'imposer demain puisque

l'article 1-6 du projet de Constitution prévoit que : «*La Constitution et le droit adopté par l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci priment le droit des Etats membres*». Pierre Mazeaud, président du Conseil Constitutionnel, précise que «*le droit communautaire prévaut, en cas de conflit, sur nos normes nationales y compris sur nos règles constitutionnelles*». Si on ajoute que le droit européen sera adopté selon la règle de la majorité on voit que le veto français serait bien insuffisant.

Comment par ailleurs faire confiance à Chirac qui fait mine de découvrir les risques de dumping social comme il découvrirait la fracture sociale : il affirmait le 14 juillet 2002 qu'il ne toucherait pas aux 35 heures. Voilà qu'avec deux lois successives il casse, non seulement les 35 heures, mais qu'il nous ramène à la situation d'avant 1936 en visant explicitement comme objectif la durée maximum de 48 heures prévue, là encore, par les directives européennes.

La directive Bolkestein comme les directives sur la durée du travail sont finalement les circulaires d'application de la Constitution. C'est le texte fondateur de la concurrence sauvage qu'il faut retirer. C'est le NON français à la Constitution qui serait un obstacle au développement du dumping social. Cet événement serait alors une base pour changer d'orientation, faire prévaloir la coopération sur la jungle de la concurrence, travailler à une charte européenne des droits sociaux alignée sur les meilleurs droits, promouvoir l'Europe sociale au lieu de l'Europe capitaliste. ■

Textile : Halte au laisser faire

Commission politique économique et sociale du PCF

Du fait de la proposition adoptée le 26 octobre dernier par la Commission européenne, les quotas d'importation des produits textiles et de l'habillement ont été supprimés depuis le 1er janvier 2005, leur commerce étant sujet dorénavant aux règles générales de l'OMC.

De l'aveu même de la commissaire européenne, madame Mac Creevy, répondant à une question du député communiste Jacky Héning, «*la disparition des quotas est susceptible de remodeler les flux d'exportations du textile et de l'habillement et de provoquer des délocalisations (...) l'impact de la suppression des quotas sera en effet considérable...*».

En réalité, tout indique que cette décision, planifiée depuis 1994, n'a fait l'objet d'aucune préparation socialement efficace de la part des gouvernements nationaux et de la Commission. On s'en est remis aux forces du marché, continuant de déresponsabiliser les entreprises au plan social et territorial avec les baisses de cotisations sociales patronales, encourageant les délocalisations engendrées par la politique anti-nationale et anti-européenne de la grande distribution, accompagnant l'hémorragie d'emplois au prix d'un formidable gâchis humain et de fonds publics. Jamais, on n'a cherché à mobiliser l'argent dans ce secteur pour former massivement les salarié-es, faire reculer les bas salaires, l'insuffisance de qualifications et développer la recherche pour anticiper la nouvelle révolution technologique qui se prépare dans le textile et la nouvelle donne mondiale.

Aussi, selon les économistes de la fédération internationale des syndicats, c'est plus de 1 million d'emplois qui sont appelés à disparaître en Europe, si rien n'est fait. En France, des régions entières vont connaître un nouveau sinistre. Dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, on parle de la disparition de 9000 des 29000 emplois directs que compte aujourd'hui cette industrie.

C'est une véritable catastrophe sociale, industrielle et économique qui se prépare.

Elle va toucher massivement aussi des pays du Sud comme ceux du Maghreb, mais aussi le Sri Lanka ou l'Indonésie déjà si durement éprouvés par le récent Tsunami.

L'attitude des dirigeants français et européens est scandaleusement irresponsable, s'en remettant à une sélection darwinienne par le marché, certes pleinement cohérente avec le projet de traité constitutionnel pour l'Europe.

Au contraire, des mesures exceptionnelles doivent être prises, de concert avec la recherche d'accords nouveaux de coopération de co-développement avec la Chine et l'Inde, ainsi qu'avec les pays du Maghreb.

Tout de suite, l'Union européenne devrait se déclarer, dans ce secteur, en «état de crise manifeste», pour organiser une maîtrise concertée des marchés, prévenir l'effondrement des prix et cesser la fuite en avant dans la concurrence coupe-gorge dont la grande distribution, française notamment, fait ses choux gras.

Dans ce cadre, la Banque centrale européenne devrait, par création monétaire, financer une augmentation des ressources de la Banque européenne d'investissement afin que celle-ci, de concert avec les banques commerciales européennes, accordent aux PME-PMI du secteur des crédits bonifiés sélectifs à très bas taux d'intérêt : plus les investissements programmeraient d'emplois et de formations et plus le taux d'intérêt de ces nouveaux crédits aux entreprises serait abaissé.

En France, il faut décréter des moratoires suspensifs sur toutes les décisions de délocalisation dans ce secteur, de façon à examiner avec toutes les parties concernées, comment répondre autrement à ces défis. Il s'agirait, notamment, d'impliquer le secteur bancaire et financier, mais aussi la grande distribution dans des programmes de co-production et de co-développement avec les entreprises en difficulté pour les modernisations nécessaires, la diversification des productions, les efforts massifs de formation, le développement des recherches et le partage de leurs coûts.

Dans ce secteur, aucun changement de situation des salariés concernés ne doit se traduire par un passage par le chômage ou la précarisation. A cet effet, un Fonds d'urgence pour sécuriser et promouvoir les salariés des entreprises en difficulté devrait être créé. Il pourrait être alimenté par des fonds structurels européens dont la dotation devrait être maintenue au delà de 2006, ainsi que par un prélèvement sur les profits des grands groupes du secteur implantés en France et de la grande distribution.

Enfin, la France et l'Europe devraient intervenir auprès du Fonds monétaire international pour que la «facilité pour la réduction de la pauvreté par la croissance», comme le «mécanisme d'aide d'urgence du FMI» soient utilisés de façon à permettre aux pays du Sud vulnérabilisés par la levée des quotas de faire face sans conséquences négatives pour l'emploi et de promouvoir les capacités des travailleurs de ces secteurs. ■



Pour un NON progressiste, démocratique et populaire*

Alain Bocquet

Votre décision d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ce projet de Modification du Titre XV de la Constitution, confirme votre détermination à adapter la Constitution française au projet de Constitution européenne libérale, avant même que nos concitoyens aient pu s'exprimer par référendum. Rien n'obligeait en effet le gouvernement à privilégier la voie parlementaire.(...)

Le Premier ministre se garde bien de relever combien, dans les mêmes mêmes, notre Constitution diffère de manière significative du traité constitutionnel européen.

N'est-il pas éclairant que des expressions absentes de notre Constitution occupent une place prépondérante dans la version européenne? Ainsi en est-il des mots «banque», que l'on trouve 176 fois, «marché» (88 fois), «concurrence» (29 fois), «libéralisation» ou «libéral» (9 fois), «capitaux» (23 fois), sans oublier les références à l'OTAN ou la reconnaissance explicite du lock-out, cette arme de chantage patronal contre la grève. En revanche, les termes «fraternité» et «laïc» sont purement et simplement ignorés par le projet de Constitution européenne. (...) Le projet de Constitution européenne se révèle pourtant pour ce qu'il est : un carcan libéral, une machine de guerre au service des marchés financiers ; une combinaison dangereuse de principes, de réglementations et de non-dits – je pense par exemple aux textes d'interprétation de la Charte des droits fondamentaux qui en videront le contenu déjà insuffisant. (...) Une loi de la libre concurrence absolue et du primat de la compétitivité des coûts qui, non seulement se trouve érigée en principe suprême, mais dont l'application pratique est détaillée par le menu. (...) Le traité regorge de prescriptions pour éteindre toute espérance d'alternative aux choix économiques, politiques et sociaux qu'exigent les intérêts du grand patronat, des fonds spéculatifs, des catégories les plus insolentement riches, bref des possédants. (...)

Rien n'est joué pourtant. Et vous pouvez compter sur les députés communistes et républicains pour engager toutes leurs forces en faveur de l'information et du rassemblement de nos concitoyens. Voilà pourquoi nous revendiquons l'organisation prioritaire d'un grand débat citoyen, national. C'est l'urgence de l'heure.(...)

Chacun doit pouvoir juger sur pièce, et constater que l'essentiel des dispositions fondamentales de l'Europe libérale est repris et conforté par ce texte. De l'indépendance de la Banque centrale européenne pour mener un monétarisme sans contrôle à la prédominance de la concurrence sur l'intérêt général, en passant par la consécration du pacte de stabilité et donc des politiques publiques restrictives, c'est sur la voie de l'Europe de l'Acte unique et de Maastricht que l'on veut nous enfermer. Les Françaises et les Français n'ont rien oublié du référendum de 1992. Les forces que vous représentez tentent d'apporter un prolongement durable à cette étape tant contestée. D'autant plus durable d'ailleurs que la Constitution européenne, si elle est adoptée, le sera, je cite, «pour une durée illimitée».(...) L'inquiétude gagne les rangs du gouvernement. Les considérations et les circonvolutions ne peuvent masquer que c'est l'Europe du Baron Seillière et consorts que vous préparez en écornant le droit constitutionnel français. (...)

Le bonheur reste pourtant une idée neuve en Europe. Une idée qui situe le futur des peuples loin, très loin des projets réducteurs de révision constitutionnelle française et de Constitution européenne, auxquels nous opposons un double NON porteur de lucidité, d'espérance, de courage et d'allant.

*extraits de l'intervention prononcée le 26 janvier 2005 à l'Assemblée nationale concernant la révision de la Constitution française.